

AuxR_M♥

sa collecte en porte-à-porte *collectif d'habitants et d'élus de l'Auxerrois*



Crescent Marault, président de la CA fait le choix d'une transformation profonde de la collecte des déchets sur les 29 communes de l'Auxerrois.

Le projet prévoit la fin de la collecte des déchets ménagers au porte-à-porte (fini les poubelles jaunes et marrons) et la disparition de 5 de nos déchetteries (sur 7 existantes).

Il y aura 700 points d'apports volontaires (PAV) où nous devons apporter nos déchets. Ces espaces posent partout de nombreux problèmes : perte d'efficacité du tri, nuisances dues aux dépôts sauvages, difficultés d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Cette régression nous coûtera de plus en plus cher d'année en année avec l'augmentation de la taxe d'enfouissement des déchets ultimes (TGAP).

Nous ne sommes pas d'accord !

Il faut maintenir le ramassage en porte-à-porte et conserver un réseau de déchetteries proches des habitants.

Nous voulons :

- L'optimisation des déchetteries (recherche de filières de reprise, contrôle d'accès, broyeurs pour les déchets verts, recycleries, formation des agents).
- La mise en place d'une filière de collecte et de traitement des bio-déchets dans les délais prévus par la loi.
- L'instauration d'un financement qui valorise et incite chaque citoyen à réduire sa part de déchets voués à l'enfouissement et à s'engager dans un tri précis favorisant la valorisation.

Pour Agir

Pétition en ligne <https://chng.it/bZrXg5MZDq>

Une adresse mail : auxRMsacollecte@gmail.com



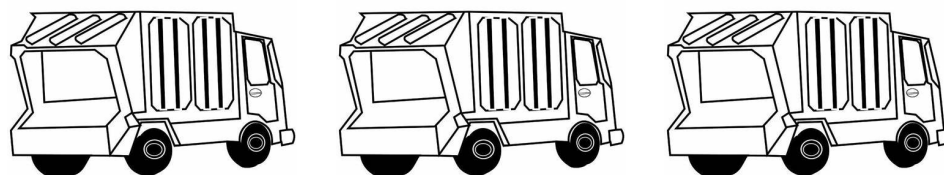
La gestion actuelle des déchets

Dans l'Auxerrois (21 communes)

La collecte des déchets est gérée en régie municipale.

- Ramassage en porte-à-porte des déchets ultimes (bac marron) et du tri sélectif (bac jaune) avec une fréquence de passages qui varie selon des lieux de vie (centre-ville/péri-urbain/rural).
- Il existe des points d'apport volontaires dans certains quartiers dont l'habitat manque d'espace.
- Pour les bio-déchets, la pratique du compostage est encouragée par l'achat à prix réduit d'un composteur.

La facturation est une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), annexe de la taxe foncière. Elle aurait dû évoluer vers une tarification incitative car en 2019, une étude financée par l'ADEME a été réalisée par la CA mais cette étude est restée dans un tiroir depuis le changement de municipalité. Les bacs marron et jaune sont équipés de puces électroniques pour permettre cette évolution



Dans le Coulangeois (8 communes)

Passage toutes les semaines d'un camion avec une double benne qui ramasse en porte-à-porte.

- semaine A les biodéchets et le tri sélectif (bac jaune)
- Semaine B les biodéchets et les déchets ultimes (bac violet)

Les habitants sont équipés de bio-seaux pour les biodéchets et dans la mesure du possible de composteurs de jardin.

Basée sur la redevance incitative, la facturation est en lien avec la quantité d'ordures ménagères produites, les bacs de déchets ultimes sont équipés d'une puce qui permet de comptabiliser le nombre de levées. **Moins on présente, moins on paie.**

Le tarif est constitué de 3 parts

- **Une part service** (appliquée à tous) correspondant aux coûts fixes de gestion des déchets (collecte, déchetterie, personnel).
- **Une part foyer** avec un volume de bac adapté à la composition du foyer.
- **Une part incitative** en fonction du nombre de levées du bac. Les bacs de tri (jaunes) ne sont pas pris en compte.

Pour le Coulangeois, collectivité pionnière pour sa politique déchet, c'est un retour en arrière de 20 ans.

Le projet de Crescent Marault

La fin de la collecte au porte-à-porte pour passer au "Tout en points d'apport volontaire"

Un projet problématique entraînant :

- Une dégradation du service aux habitants
- Un handicap pour les personnes fragiles
- Une dégradation du tri avec une moindre participation des citoyens et une baisse de l'efficacité 20% de refus de tri en PAV contre 12% en collecte au porte-à-porte)
- Pas de diminution des volumes envoyés en décharge ce qui entrainera une explosion du coût en raison de la hausse de la **TGAP***
- Des nuisances: dépôts à côté des PAV, odeurs, bruits...
- Une emprise foncière importante pour installer 700 points d'apport volontaire avec au moins 5 bornes: ordures ménagères, tri sélectif, biodéchets, verre et cartons d'emballage
- Un recours à la voiture particulière pour aller déposer dans les PAV



Une méthodologie inadmissible

- Inactivité de l'équipe de Crescent Marault pendant 3 ans
- Choix dans l'urgence d'un « Projet de gestion des déchets » pour répondre à l'obligation faite par la loi qui décrète que tous les particuliers doivent disposer une solution pratique de tri à la source de leurs **biodéchets** dès le 1er janvier 2024
- Aucune consultation des habitants
- Réalisation d'une étude inexacte et incomplète qui ne chiffre pas le projet (étude qui a coûté 100 000 euros à la collectivité)
- Déploiement non réfléchi : pas de carte des emplacements prévus pour les PAV, pas de calendrier, pas de prix, pas de budget. Comment va fonctionner le service pendant 3-4 ans ? Quel avenir pour les agents de la collecte ?
- Collecte en porte à porte va continuer pour les professionnels qui payent une redevance spéciale, mais pas pour les habitants !

EXPLICATIONS

LA TGAP : Taxe Générales sur les Activités Polluantes

- Cette taxe nationale sur les déchets ultimes non-triés (la poubelle marron), augmente progressivement chaque année. Cette taxe est passée en moins de dix ans de 5 euros la tonne à 95 euros la tonne, un surcôté estimé pour le budget déchets de l'Auxerrois de 500 000 € entre 2019 et 2023.

Ce que dit la loi

- **RÉDUIRE LES VOLUMES DE LA POUBELLE MARRON QUI PARTENT A L'ENFOUISSEMENT**
- **FACILITER LE GESTE DE TRI POUR TRIER MIEUX - JETER MOINS**

Proposition du collectif AuxR_M ♥ sa collecte en porte-à-porte

TRIEZ MIEUX

est la priorité pour anticiper l'augmentation
des coûts de la gestion des déchets

Il faut pour cela :

- Réduire les déchets en amont : agir contre le gaspillage alimentaire, promouvoir l'achat sans emballage
- Favoriser le réemploi des objets usagés (réparation-don).
- Trier les déchets alimentaires putrescibles (**ces biodéchets représentent encore 30 % de la poubelle marron d'ordures ménagères**), cette matière organique collectée doit être valorisée, elle doit permettre de produire du gaz et du compost. **Cette collecte est aujourd'hui obligatoire.**
- La collectivité doit faciliter le geste de tri en mettant à disposition des bacs « biodéchets » et **organiser sa collecte au porte à porte.**
- Proposer des déchetteries avec de nombreux flux à moins de 10 minutes des usagers où l'on peut récupérer le compost pour son jardin.
- Informer tous les habitants de l'Auxerrois

Le collectif vous invite à prendre part au débat

en vous mobilisant à votre échelle

et vous invite à :

UNE RÉUNION PUBLIQUE

Le 30 janvier 2024

Maison du Bâtiment , rue de l'ocserie Auxerre

« GESTION DES DECHETS DE L'AUXERROIS »

Avec une présentation d'une contre-proposition à la stratégie Marault

Un plan d'actions en cohérence avec l'existant, les besoins des habitants,

les orientations nationales, régionales et le PCAET

avec la participation de **Lionel COIFFARD**, *Vice-Président*

en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation

des déchets de Grenoble-Alpes Métropole.